

AVIS PUBLIC

Assemblée publique de consultation

Projet de règlement no 494-2025, (modifiant le règlement de zonage no 163)

Aux contribuables de la Municipalité de la Paroisse de Notre-Dame-du-Bon-Conseil,

AVIS est par les présentes donné par la soussignée, directrice générale de la Municipalité, que **le conseil municipal tiendra une assemblée publique de consultation** portant sur le **projet de règlement numéro 494-2025**, lequel vise à **modifier le règlement de zonage numéro 163**.

Objet du projet de règlement :

Le projet de règlement a pour objet de **prohiber la culture de cannabis à des fins thérapeutique et récréative dans tous les zones permettant la culture du sol sauf les zone AV1 et AV2**.

Détails de l'assemblée publique :

- **Date** : 10 novembre 2025
- **Heure** : 19 h 00
- **Lieu** : Salle du conseil municipal, 1428, route 122, Notre-Dame-du-Bon-Conseil

Au cours de cette assemblée, une présentation du projet de règlement sera faite, et les personnes présentes pourront poser des questions ou formuler des commentaires.

Le projet de règlement peut être consulté à l'hôtel de ville durant les heures d'ouverture ou sur le site Internet de la Municipalité.

Donné à Notre-Dame-du-Bon-Conseil, ce 21 octobre 2025



Valérie Aubin, dma
Directrice générale / greffière-trésorière
Municipalité de la Paroisse de Notre-Dame-du-Bon-Conseil

CERTIFICAT de PUBLICATION (Articles 419 du Code Municipal)

Je soussignée, résidente à Notre-Dame-du-Bon-Conseil, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-annexé en affichant sur le babillard de l'hôtel de ville et sur le site internet, conformément au règlement 478-2023 adopté par la municipalité le 21 octobre 2025

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 21 octobre 2025.



Valérie Aubin, dma
Directrice générale
Greffière trésorière

